



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 MARS 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-023 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 mars 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, J-L. BOISSARD, M. CHASSON, N. FAYOLLE, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, H. BARADEL, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, N. VUILLERMOZ-BIRON.

La secrétaire de séance désignée est Nadine FAYOLLE.

OBJET : AMÉNAGEMENT : Enfouissement des réseaux aériens - Boulevards Jean Moulin et Campaloud rue de la Brunetière - Approbation du projet définitif travaux et de son plan de financement tels que présentés par le Syndicat Territoires Énergie 38 (TE38)

Rapporteur : Bruno SARRAT

EXPOSE : Le conseil municipal du 18 Novembre 2020 a acté par la délibération n°2020-123 / 2-2-4 l'avant-projet et le plan de financement prévisionnel sur l'emprise du projet espaces publics Brunetière.

Les tranches fermes et optionnelles de travaux ont été regroupées en une seule tranche ferme.

Cette opération sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de TE38, la Ville lui ayant transféré sa compétence.

TE38 a réalisé les études aboutissant à la phase projet.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération tel qu'il résulte de cette phase est le suivant :

... / ...

I. TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ :

- Estimation du prix de revient prévisionnel de l'opération : 213 264 euros TTC
- Montant total des financements externes : 95 845 euros TTC
- Contribution de la Ville de Voiron : 117 419 euros dont 2 657 euros de frais de maîtrise d'ouvrage

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante à TE38

II. TRAVAUX SUR RÉSEAU FRANCE TELECOM :

- Estimation du prix de revient prévisionnel de l'opération : 57 718 euros TTC
- Montant total des financements externes : 8 912 euros TTC
- Contribution de la Ville de Voiron : 48 806 euros dont 1 918 euros de frais de maîtrise d'ouvrage

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante à TE38

PROPOSITION :

Entendu cet exposé et vu la Commission Travaux, Environnement, Urbanisme et Qualité de Vie du 25 février 2021,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

I. Pour les travaux d'enfouissement sur le réseau public de distribution d'électricité :

1. De prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 213 264 €
- Financements externes : 95 845 €
- Participation prévisionnelle : 117 419 €

2. De prendre acte de sa participation aux frais de TE 38 d'un montant de 2 657 €

3. De prendre acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fond de concours d'un montant prévisionnel total de 114 762 €.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)

II. Pour les travaux d'enfouissement sur le réseau France Telecom :

1. De prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 57 718 €
- Financements externes : 8 912 €
- Participation prévisionnelle : 48 806 €

2. De prendre acte de sa participation aux frais de TE 38 d'un montant de 1 918 €

3. De prendre acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fond de concours d'un montant prévisionnel total de 46 888 €.

... /...

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE 34 voix POUR** - A. MOREAU absent au moment du vote

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT